

<p><b>D 24-12</b></p> <p><b>GESTION DU PERSONNEL : CRÉATION DE DEUX POSTES DE SAISONNIERS A TEMPS COMPLET POUR LA SAISON 2024.</b></p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Joanna DE KERGORLAY</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Olivier HOMOLLE informe les membres du conseil municipal que compte-tenu des événements exceptionnels qui auront lieu cette année (passage de la flamme olympique et championnat d'Europe de Motoball), en plus des animations organisées par la mairie, des renforts supplémentaires sont nécessaires au niveau de l'équipe « logistique » des services techniques.

De ce fait, Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal d'approuver la création de 2 postes saisonniers :

- un poste d'adjoint technique du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 mai 2024 (complément du poste déjà existant du 1<sup>er</sup> juin au 31 août) ;
- un poste d'adjoint technique du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 août 2024.

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial lors de la réunion du 14 février 2024.

Pour rappel, Olivier HOMOLLE présente le tableau permanent des saisonniers :

Service	Grade	Catégorie	Durée	Nombre de poste	Temps de travail
Saisonniers techniques	Adjoint technique	C	2 mois	11	100 %
Saisonniers techniques	Adjoint technique	C	3 mois : Juin, juillet et août	1	100 %
Saisonniers techniques	Adjoint technique	C	6 mois : avril à septembre	3	100 %
Saisonniers techniques / Eau	Adjoint technique	C	6 mois	1	100 %
ASVP	Adjoint administratif	C	4 mois : mai à août	1	100 %

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la création de 2 postes saisonniers :
  - un poste d'adjoint technique du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024 ;
  - un poste d'adjoint technique du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 août 2024.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Olivier COLIN,  
Maire.

